

centre démocrate *humain*

La Présidente

**Collectif Solidarité Contre
l'Exclusion
Monsieur Jean-Marie COEN**

**Rue Philomène, 43
1030 BRUXELLES**

Bruxelles, le **20 FEV. 2008**

Nos Réf. : JM/XG/080218/803-44808
(A rappeler dans toute correspondance, merci)

Cher Monsieur Coen,

Votre courrier m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Au cdH, nous sommes d'avis qu'il est tout à fait inacceptable, qu'en Belgique, 15% de la population, soit une personne sur 7, perçoive un revenu disponible en dessous du seuil de risque de pauvreté. Ceci est principalement dû à la faiblesse du niveau des allocations sociales et en particulier du Revenu d'Intégration Sociale.

Sous la dernière législature, le gouvernement a mentionné à plusieurs reprises sa volonté de lier les allocations au bien-être. Plusieurs revalorisations ponctuelles ont ainsi eu lieu. Mais ces améliorations n'ont pas été suffisantes pour garantir le maintien du pouvoir d'achat et du niveau de vie. Ainsi, le Revenu d'Intégration Sociale est toujours inférieur au seuil de pauvreté.

Le gouvernement avait également promis d'instaurer un mécanisme structurel de liaison au bien-être des allocations sociales. Malheureusement, au final, nous sommes encore loin d'une liaison au bien-être automatique. Depuis 2006, tous les deux ans, nous demandons au Conseil Central de l'Economie (où sont représentés les partenaires sociaux) de calculer la hausse qu'on peut accorder aux allocations en fonction du niveau des salaires, du chiffre de la croissance, de l'équilibre de la sécurité sociale et du vieillissement. Ainsi, il s'agit de mettre un sujet extrêmement sensible de plus à charge de la concertation sociale.

Au cdH, nous proposons dès lors de lier structurellement, automatiquement et intégralement le niveau des allocations sociales à l'évolution du bien-être afin d'éviter un décrochage du niveau de vie des allocataires sociaux par rapport à celui de l'ensemble de la population active. Seul un tel mécanisme permettra d'éviter que le taux de pauvreté en Belgique ne s'accroisse toujours plus. Cette liaison au bien-être, à savoir une adaptation annuelle à l'évolution du niveau général des salaires du secteur privé, s'appliquerait entre-autre au Revenu d'Intégration Sociale.

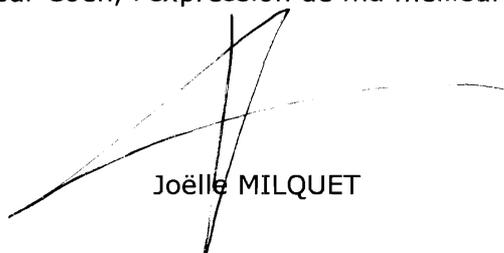
En outre, le cdH veut entamer dès le début de la législature, un mouvement de rattrapage des allocations sociales les plus basses, et donc du revenu d'intégration sociale, afin qu'il atteigne d'ici la fin de la législature le seuil de pauvreté qui s'élève à 822 € pour un isolé.

Afin de disposer d'un avis budgétaire sur le coût d'une telle liaison, la Commission de Santé Publique de la Chambre a récemment saisi la Cour des Comptes, laquelle devrait se prononcer dans les plus brefs délais. Soutenues par de nombreux députés, dont Véronique Salvi pour le cdH, l'audition de représentants du monde associatif, des syndicats et autres experts devrait avoir lieu dès la remise de l'évaluation budgétaire de la Cour des Comptes.

Concernant la proposition de loi déposée, nous la soutenons sans retenue. Cependant, il nous semble être nécessaire d'aller plus au fond des choses et d'élargir le débat à tous les bénéficiaires d'allocations. Ceci afin de ne pas créer de discriminations positives entre ces derniers. C'est dans ce sens que les mandataires cdH s'exprimeront dans le cadre des prochaines discussions.

En espérant avoir répondu à vos attentes et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur Coen, l'expression de ma meilleure considération.



Joëlle MILQUET